

DEC110890INSU

Décision portant renouvellement de l'unité propre de service n° 853 intitulée « Télescope héliographique pour l'étude du magnétisme et des instabilités solaires (THEMIS) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° DEC071460SUNI du 11 juin 2007 portant renouvellement de l'UPS n° 853 ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – L'unité propre de service (UPS) n° 853 intitulée « Télescope héliographique pour l'étude du magnétisme et des instabilités solaires», (THEMIS), est renouvelée, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2011.

Article 2 – A compter de cette même date, Monsieur Bernard Gelly, chargé de recherche au CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de directeur pour la durée du mandat de l'unité.

Article 3 – La mission de l'UPS est d'assurer la gestion du fonctionnement et de l'exploitation de THEMIS sur le site des Canaries.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

